

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00907  
Numéro SIREN : 829 475 649  
Nom ou dénomination : 21 RSTM

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt 5788

04 AVR. 2024

2033A - Bilan simplifié

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

05788

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 21 RSTM</u>				Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise <u>21-23 RUE DE SAINT MALO 35000 RENNES</u>								
Numéro SIRET* <u>8 2 9 4 7 5 6 4 9 0 0 0 1 0</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
				Exercice N clos le <u>31/08/2023</u>				
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	94 740	012	94 740		
		Autres*	014	1 172	016	1 172		
	Immobilisations corporelles*		028	820 022	030	274 685		
	Immobilisations financières* (1)		040	1 640	042	1 640		
		Total I (5)	044	917 574	048	371 066		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060	13 193	062	13 193		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	916	070	916	
			Autres* (3)	072	34 854	074	34 854	
		Valeurs mobilières de placement		080		082		
		Disponibilités		084	19 192	086	19 192	
		Charges constatées d'avance *		092	4 557	094	4 557	
	Total II		096	72 715	098	72 715		
Total général (I + II)				110	990 290	112	546 508	443 781
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		25 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131				
	Report à nouveau			134	( 392 823)			
	Résultat de l'exercice			136	( 268 015)			
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	( 635 839)			
Provisions pour risques et charges			Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		160 038		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		3 013		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		42 261		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N .....)			169	808 475	874 307		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		1 079 621			
Total général (I + II + III)				180		443 781		
RENTVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	97 170	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	21 277	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	98	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 392 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL 21 RSTM		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/08/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	651 302	
			dont export	211		
			et livraisons	214		
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		
		services*		217	686	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires)		222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	500	
	Autres produits			230	1 465	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	653 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	184 165	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	( 708)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	( 9 376)	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)		242	193 955	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	724	
	Rémunérations du personnel*			250	316 275	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	72 819	
	Dotations aux amortissements*			254	127 240	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262	2 448	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	892 458	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	( 238 503)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	120	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	5 534	
	Charges financières		(V)	294	31 990	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	3 177
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	( 268 015)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	268 015
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330		
			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 217 sexies B) )	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Deduct* exception simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	268 015
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356		
	Déficits antérieurs reportables *	740 302	dont imputés sur le résultat :		360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	268 015

Cegid Group





# COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 21 RSTM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 443 782 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 268 016 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 AN
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	95 912			95 912
Immobilisations corporelles	821 580	21 217	22 775	820 022
Immobilisations financières	1 678	61	98	1 641
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	1 172			1 172
Immobilisations corporelles	438 951	129 160	22 775	545 337
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		21 217	61	21 278
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		22 775	98	22 873
Scissions				
Mises hors service				

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés			
Éléments réévalués			94 740
Éléments reçus en apport			

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 760 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
	1 431		1 431
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
	917	917	
	34 854	34 854	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
	4 558	4 558	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE			5 081
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR			500

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000 EURO décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 076 608 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	131	131	
- à plus de 1 an à l'origine	159 908	62 738	97 170
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 262	42 262	
Dettes fiscales et sociales	65 832	65 832	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	808 475	808 475	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	56 480		
(**) Dont envers les associés	808 475		

L'associé HOLDOZ a consenti à la société 21 RSTM un abandon de compte courant à hauteur de 380 000€.

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	6 543
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CREDIT	132
ASSOCIES - INTERETS COURUS	29 535
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	8 290
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	1 850
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	489
TAXE D APPRENTISSAGE	187

**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 558
-----------------------------	-------

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels		
Travaux		
Etudes		
Prestations de services		
Ventes de marchandises	651 303	651 303
Produits des activités annexes	687	687

## 21 RSTM

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 25.000 euros  
Siège social : 21-23 rue de Saint-Malo  
35000 RENNES

829 475 649 RCS RENNES

\* \* \* \* \*

### DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

Extrait du procès-verbal des décisions  
de l'associé unique en date du 29 février 2024

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 268.015,87 euros de la manière suivante :

**ORIGINE :**

- Résultat net comptable : - 268.015,87 euros

**AFFECTATION :**

- Au compte « Report à Nouveau », la somme de : - 268.015,87 euros

**TOTAL :** - 268.015,87 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

*Pour extrait certifié conforme*  
La Gérance

